

CHARTRE ANTI-FRAUDE AUX DEVOIRS

Présentée et adoptée à l'unanimité lors du conseil d'administration du lycée le 01/10/2020

Des devoirs surveillés sont mis en place tout au long de l'année. Ils concernent toutes les matières et se déroulent en dehors des heures de cours pour certains, en classe pour d'autres. Ils ont pour objectif, partagé par les familles, d'augmenter la capacité travail de l'élève et de le mettre régulièrement dans une situation d'évaluation proche de celle de l'examen. Il est important que chaque élève prenne conscience de l'importance de ce dispositif. Préparer un devoir et s'y soumettre, c'est assurément une dépense d'énergie pour l'élève, mais c'est aussi une véritable valeur ajoutée à sa scolarité.

Les devoirs organisés par les professeurs doivent permettre aux élèves d'être évalués en toute équité, dans les mêmes conditions que les examens officiels. Une attention toute particulière doit désormais être accordée à la mise en place d'une norme d'organisation de ces derniers afin d'éviter toute tricherie qui, malheureusement, se généralise avec l'utilisation du téléphone portable et autre montre connectée.

Tricher lors d'un devoir surveillé ou non constitue une fraude, il peut s'agir par exemple de l'un des comportements suivants :

- Se faire remplacer par une autre personne lors d'une épreuve ;
- Utiliser un appareil permettant d'échanger de consulter des informations ;
- Utiliser un appareil permettant l'écoute des fichiers audio ;
- Communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve ;
- Utiliser une calculatrice sans que cette utilisation soit demandée par le professeur ;
- Utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis le cas échéant ;
- Commettre un plagiat ;
- Le non-respect des consignes données par le surveillant pendant l'examen.
- Avoir une stratégie d'évitement consistant à ne pas se présenter à une (ou plusieurs) évaluation, car les notes obtenues précédemment assurent une bonne moyenne à l'élève.
- Etc...

Tricher a des conséquences importantes pour l'orientation, notamment **en défavorisant les élèves qui respectent la règle.**

Pour atteindre notre objectif, qui est de préparer au mieux l'ensemble de nos élèves, par souci d'équité, par respect pour ceux qui composent et par égard pour les enseignants qui préparent et corrigent ses devoirs, il est opportun de définir des règles qui dorénavant s'appliqueront :

Les enseignants sont garants d'une organisation équitable des devoirs entre tous les élèves, notamment avec la généralisation du contrôle continu dès la classe de première. Ainsi afin de garantir l'équité de chacun le protocole suivant est mis en place à compter de la rentrée 2020 pour toutes les classes du lycée.

- Les téléphones portables et les montres connectées doivent être rangés dans les sacs en début de devoir ;
- Si l'enseignant le décide, les sacs seront stockés en bout de salle ;
- Les trousseaux doivent également être déposés à l'intérieur des sacs ;
- Les élèves ne conservent sur leur table que les stylos et le matériel exigé par le professeur pour la réalisation du devoir ;

Tout manquement à ces consignes sera considéré comme une fraude ou une tentative de et sera sanctionné par :

- La note de zéro pour le devoir concerné, note intervenant (avec le même coefficient que le devoir sur lequel elle porte) dans la moyenne trimestrielle de l'élève ;

De plus,

- Chaque absence non justifiée ou justifiée d'un motif non recevable, la mention « absent aux devoirs surveillés » sera jointe à l'appréciation de l'enseignant sur le bulletin scolaire.
- Pour un cumul d'absences non justifiée ou justifiée d'un motif non recevable dans une même matière, la mention « les absences répétées n'ont pas permis d'évaluer l'élève » se substituera à l'appréciation du professeur sur le bulletin ainsi que sur le livret scolaire.

Le bulletin et le livret scolaire sont notamment en première et en terminale, un passeport pour l'enseignement supérieur. Ils doivent refléter au mieux les réalités de l'élève et prendre en compte son « savoir-être » face à son devoir de probité et d'assiduité.

Il est important de faire comprendre aux élèves qu'il ne doit pas être donné d'avantages à l'élève qui refuserait par commodité de se plier aux exigences de l'évaluation, mais, au contraire, à celui qui s'y soumet.

